

COMMUNIQUÉ

Pas d'obligation ni de taxe !

Le 15 mai prochain, le peuple du canton de Berne est appelé à se prononcer sur la nouvelle loi sur l'énergie. Le texte soumis au peuple contient un grand nombre de dispositions et des objectifs louables. Malgré ces aspects positifs, la loi contient deux mécanismes inacceptables.

Premièrement, une taxe sur le prix de l'électricité comprise entre 0,5 et 1 centime par kilowattheure serait introduite. Les recettes de 30 millions de francs par an seraient redistribuées pour subventionner les assainissements énergétiques. Deuxièmement, pour tous les bâtiments autorisés avant 1990 et qui n'ont pas été assainis, il faudrait établir un certificat énergétique (CECB). Ce document est préparé par un ingénieur et coûte entre 500 et 800 francs par bâtiment.

La nouvelle taxe est inacceptable dans un contexte où les augmentations de prime maladie, de TVA ou encore d'assurance chômage grèvent le pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, l'obligation générale du CECB est inutile puisque les propriétaires connaissent en général très bien leurs bâtiments. Le coût global de 100 millions de francs de cette obligation est une dépense inutile à la charge de tous les propriétaires du canton, qui pourrait en plus être répercutée sur les locataires ! Il est tout à fait suffisant que le CECB soit obligatoire lorsqu'un propriétaire veut assainir son bâtiment et qu'il entend requérir des subventions.

Dès lors, le comité de l'UDC Jura bernois recommande unanimement de voter NON au projet du Grand Conseil et OUI au projet populaire. En effet, le projet populaire reprend la loi dans son ensemble, sauf la taxe sur l'électricité et l'obligation générale du CECB. Pour conclure, il faut rappeler l'importance de mettre une croix au projet populaire à la question subsidiaire !

UDC Jura bernois

30 avril 2011

www.udcjb.ch